

Recherches sociographiques



Denise HELLY, *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*

Micheline Labelle

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada : deux références conflictuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057223ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057223ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labelle, M. (1998). Compte rendu de [Denise HELLY, *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*]. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 460-463. <https://doi.org/10.7202/057223ar>

Personnellement, je souhaiterais une extension de la première partie de l'annuaire, celle consacrée aux tendances. C'est clairement la plus stimulante sur le plan intellectuel.

Jean-Pierre BEAUD

Département de science politique,
Université du Québec à Montréal.

Denise HELLY, *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherches sur la culture / Presses de l'Université Laval, 1996, 491 p.

Avec *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1977-1994*, Denise Helly propose une description des mesures du gouvernement québécois et des organismes des secteurs public et parapublic intervenant dans la gestion de la pluralité culturelle depuis 1977. Elle fait état des orientations et des mesures adoptées dans les secteurs suivants : l'emploi, les services sociaux et de santé, l'habitat et la gestion municipale, la police et la justice, l'éducation, la culture et les communications, en y ajoutant des données puisées dans les sondages d'opinion publique, les statistiques de recensement, les études universitaires, etc.

Cette description vise à appuyer la thèse élaborée ailleurs quant à la spécificité du mode québécois de gestion de la diversité en regard des politiques d'intégration, canadienne en particulier.

L'auteure distingue cinq étapes significatives dans l'évolution de la politique québécoise, mises en relation avec les divers gouvernements québécois qui les ont conçues et mises, ou non, en application. La *Charte de la langue française*, mise en un premier temps, à redéfinir les liens entre territoire québécois, langue de l'État et des citoyens dans l'espace public, et diversité ethnoculturelle. Elle crée une nouvelle définition de la collectivité québécoise, territoriale, francophone et annule l'équivalence entre « langue et ethnicité fondée sur la mémoire historique des Canadiens français, comme critère d'identité collective ».

La culture de convergence réduit à néant, selon l'auteure, la logique politique qui avait présidé à la Loi 101 et met de l'avant une logique communautaire fondée sur la superposition de la culture et de la langue de la majorité. La *Politique de développement culturel* (1978) représente un instrument de consolidation de la préséance culturelle, voire politique, de la majorité sur les minorités, et « vise une dissolution de la pluralité culturelle » (p. 32). Le texte superpose les notions de culture et de nation, et en résulte l'exclusion de certaines composantes de la population. L'auteure affirme que, selon la pensée élaborée dans ce texte, « sans participation active au projet nationaliste francophone, un résident n'appartient pas à la collectivité francophone » (*idem*).

Une troisième étape (1981-1985) est définie comme celle de l'égalité culturelle et sociale. La politique de convergence culturelle est reprise dans l'énoncé de politique québécoise que constitue *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*. Parmi les mesures adoptées, on souligne la généralisation de l'aide financière aux organismes ethnoculturels, la sensibilisation à la pluralité culturelle du personnel des institutions publiques, l'amélioration de l'accueil des clientèles immigrantes et la lutte contre la discrimination et le racisme.

Suit une période de réaffirmation des droits individuels (1986-1990) qui coïncide avec l'arrivée au pouvoir du Parti libéral. Selon Denise Helly, le projet libéral se démarque du projet péquiste en ce qu'il n'encourage pas « la vie communautaire ethnique et son institutionnalisation du respect de la pluralité culturelle de la société québécoise ». Il insiste sur le respect des droits individuels des minorités et leur promotion sociale, en tant qu'individus, incite à établir des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités, promeut l'accès aux services et l'encouragement aux organismes multiethniques.

Au cours d'une cinquième étape, la vision du Parti libéral apparaît plus clairement dans ce que l'auteure considère comme la première politique d'ensemble d'un gouvernement québécois en matière de gestion de la pluralité culturelle. *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 propose les notions de contrat moral et de culture publique commune et demande aux immigrants de développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise. Le gouvernement libéral, dans les années 1990, « ne partage pas le projet du Parti québécois d'identification des immigrants et de leurs descendants au sein d'une collectivité basée sur la langue et le projet indépendantiste, pas plus que son encouragement de la vie communautaire ethnique et son institutionnalisation du respect de la pluralité culturelle québécoise [...] Il envisage la pluralité culturelle comme une affaire de la société civile et non de l'État » (p. 37).

En conclusion, l'auteure cherche à situer le Québec dans une perspective internationale. Elle distingue trois types de principes qui ont modelé les orientations étatiques relatives au statut de la différenciation ethnoculturelle et la définition de la citoyenneté. La logique universaliste (les États allemand, belge et français) refuse l'institutionnalisation de la différenciation culturelle comme trait de la société nationale et toute revendication basée sur une identité culturelle, tout en proclamant l'égalité des chances et la protection sociale des droits individuels de tout résident. La logique particulariste (États-Unis, Grande-Bretagne, Hollande) reconnaît la discrimination systémique historique et la légitimité de mesures de redressement, tout en refusant la reconnaissance des institutions ethniques et de la diversité culturelle comme trait de l'État.

Le principe multiculturaliste (le Canada, l'Australie) repose également sur le concept de discrimination systémique mais vise une transformation des mentalités et des fondements de l'État en vue de créer la représentation d'une société polyculturelle. Il porte à la constitution de groupes organisant leur vie sociale en marge de la population majoritaire. L'État soutient cette institutionnalisation : « Selon cette logique, la différenciation culturelle n'est pas une simple collection de différences individuelles portant à l'exclusion de certaines catégories de la

population mais la base et le moteur de formes légitimes d'organisation sociale, communautaire en l'occurrence » (p. 445). Selon ce principe, l'État « tente de transformer la compétition entre groupes ethniques en une solidarité nationale et cherche à modifier la notion historique d'une société civile monoculturelle en celle d'une société plurielle » (p. 447).

Le Québec quant à lui se situe dans la logique particulariste, quelle que soit l'orientation des gouvernements élus depuis 1977.

L'ouvrage regorge d'informations factuelles quant à la gestion étatique de la diversité dans différents ministères et organismes. Cependant, la qualité inégale des données (certains chapitres sont plus fouillés que d'autres) donne une impression d'inachevé en ce qui concerne le traitement de certains secteurs d'intervention (mouvement syndical, etc.). L'ouvrage veut rendre compte de la période 1977-1994, alors qu'on trouve des données datant de 1995, etc.

Si l'auteure critique à juste titre certaines notions du lexique diffusé et largement utilisé dans tout l'espace public québécois (comme la définition vague et réductrice de « communauté culturelle »), elle reproduit certaines incohérences. Ainsi, elle soutient qu'une politique d'égalité en emploi ne devrait pas comporter de référent racial mais fait allusion, en page 261, aux « personnes de race blanche » et critique les instances policières pour leur méconnaissance du « rôle instrumental de la race et de la culture pour marquer les statuts sociaux ».

Mais plus sérieuses sont mes réserves quant à l'interprétation de la spécificité des politiques québécoises. Les trois logiques d'intégration présentées en conclusion représentent un continuum d'échelons hiérarchisés. Au niveau de la société québécoise, la supériorité de la politique du gouvernement libéral sur la politique du gouvernement péquiste est présentée en introduction et en conclusion de l'ouvrage. Au niveau canadien, la supériorité du palier fédéral semble implicite pour Denise Helly. Elle pose d'ailleurs un regard désapprouvateur à l'égard de l'ensemble des politiques québécoises dont elle dit :

Cette politique suit le principe particulariste, car elle met en place des programmes particuliers [...] mais ne suit pas le principe multiculturaliste, car elle ne tente pas de transformer les attributs de l'État en introduisant la pluralité culturelle au nombre de ceux-ci ou et en reformulant une histoire de la formation nationale incluant les individus d'ascendance autre que canadienne-française et britannique. Le projet de la loi 101 de créer une nouvelle collectivité québécoise n'est pas mis en œuvre ; il est plutôt réduit à une tentative de transformation des rapports entre minorités culturelles et groupes majoritaires sans mutation des référents fondateurs de l'État. (P. 448-449.)

Cette conclusion reste à démontrer en ce qui concerne les symboles de la citoyenneté canadienne et le traitement des minorités nationales canadiennes.

Enfin, l'auteure soutient que la politique québécoise, qu'elles qu'en soient les versions, laisse entrevoir un projet d'homogénéisation et d'érosion des différences culturelles, sous l'égide de l'État. La faute est attribuée, non à la politique linguistique, mais à la demande d'allégeance à une forme du projet francophone. Cette politique témoigne d'une « volonté d'accommodation culturelle transitoire

vis-à-vis des immigrés en vue de la diffusion d'une norme nationale [...] norme désignée de manière imprécise de respect de la réalité pluraliste » (p. 462).

L'interprétation ne tient pas compte de la coexistence difficile des logiques universaliste et particulariste qui pénètrent le discours et les interventions des instances étatiques occidentales, ni de la légitimité conjoncturelle de leurs variantes respectives (par exemple, les contradictions de la légitimité du discours américain sur l'égalité des droits et sur les politiques préférentielles).

La politique fédérale du multiculturalisme a été modifiée avec le temps. L'évolution de cette politique, d'abord axée sur la reconnaissance de la pluralité, la promotion des langues et cultures d'origine, etc., ne devrait-elle pas être mise en parallèle avec l'évolution de la politique québécoise ? Le passage aux droits individuels, l'adaptation des institutions et la plus grande participation sociale ne sont-ils pas survenus de façon concomitante, à la suite de l'insertion des principes du multiculturalisme dans la Charte canadienne des droits et libertés et sa constitutionnalisation, et à la demande sociale des groupes concernés ?

Denise Helly ne dit rien non plus sur l'hégémonie de la politique fédérale du multiculturalisme et de la citoyenneté et sur le partenariat à tous les niveaux qui est un des objectifs explicites des instances fédérales depuis 1990 (partenariat avec les groupes, entre provinces, sur le plan international). Ce partenariat ne témoigne-t-il pas d'une part de l'influence qui s'exerce sur les politiques québécoises et d'autre part de cheminements convergents vers un meilleur contrôle social à défaut d'une unité nationale plus solide ?

Enfin, l'auteure passe sous silence la réalité des combats du Québec contre le fédéral en ce qui a trait à la naturalisation des *boat people* et le leadership du Québec quant à la solidarité internationale. Serait-ce un particularisme que cette vision universalisatrice si forte en matière d'accueil aux réfugiés qui a marqué la politique québécoise à la fin des années 1970 ?

Micheline LABELLE

Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal.

Donald J. HORTON, *André Laurendeau. La vie d'un nationaliste : 1912-1968*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1995, 357 p.

On peut dire beaucoup de mal de cette biographie à force d'en dire du bien. Elle montre les qualités de ses défauts, ce qui se comprend, mais aussi les défauts de ses défauts, ce qui s'excuse moins bien. J'apprécie le ton sensible de l'auteur qui ne tombe jamais dans l'hagiographie ; je loue son consciencieux effort d'érudition et de